

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Frimaire.

( Ere vulgaire. )

Samedi 5 Décembre 1795.

*Prise de la ville de Widin, en Turquie, par les rebelles des environs du Danube. — Frise de la ville d'Orsova par les mécontents de Belgrade — Communication établie entre les rebelles de Belgrade et ceux de Widin. — Réflexions sur l'agiotage. — Lettre adressée, au rédacteur, sur les moyens d'adopter un bon plan de finances. — Observations sur les differens plans de finance présentés au conseil des cinq cents.*

## A V I S.

Depuis le premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'abonnement est fixé à 150 liv. pour trois mois.

Les Souscripteurs dont les Abonnemens expiroient au 30 brumaire sont priés de renouveler pour le 13 frimaire, présent mois. Ceux qui n'enverront ou ne compléteront point le nouveau prix ne recevront la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils auront adressée.

## T U R Q U I E.

*Extrait d'une lettre de Constantinople, du 8 octobre.*

La situation actuelle de l'empire ottoman devient plus fâcheuse de jour en jour, s'il faut ajouter foi aux détails qu'on reçoit des deux frontières extrêmes d'Europe & d'Asie.

Du côté de l'Europe, il semble que l'esprit d'insurrection contre le gouvernement es attisé par une main invisible qui feint jusqu'ici de ne prendre aucune part aux mouvemens élevés dans la Servie, dans la Bulgarie & dans les provinces voisines des invasions russes. Les cours de Vienne & de Pétersbourg travaillent, dit-on, à renouer entre elles des liaisons plus intimes, & on ajoute que celle de Londres doit prendre part à un traité secret de coalition dont la Porte a lieu de s'inquiéter & auquel il seroit étonnant que les autres puissances européennes n'opposassent pas quelque obstacle, si l'attention de ces mêmes puissances n'étoit, pour ainsi dire, absorbée dans l'attention qu'elles portent aux affaires de France, dont la forme quelconque n'a jamais menacé la liberté européenne.

Quoi qu'il en soit de cette erreur de la politique européenne, les rebelles des environs du Danube se sont emparés de Widin & se préparent à s'y défendre vigoureusement contre les pachas des provinces voisines chargés

de les réduire, & qui n'y font que des efforts foibles & impuissans. D'un autre côté, le chef des mécontents de Belgrade s'est emparé d'Orsova & a lié communication avec ceux de Widin.

Aux frontières d'Asie, Aga-Mahamet-Cham, nouvel usultateur de la Perse, a fondu tout-à-coup sur la Georgie & a fait prisonnier le prince Héraclius dans sa capitale; de sorte que les possessions ottomanes sur les bords du Tigre & de l'Euphrate se trouvent menacées, sans que la Russie témoigne la moindre inquiétude sur celles de ses propres provinces visines du théâtre actuel de cette guerre.

Telle est notre situation présente, qui sembleroit mériter quelque attention, d'autant plus qu'on prétend que l'Angleterre songe aussi à tirer parti de nos calamités en faveur de son commerce dans l'Archipel, & de celui qu'elle a toujours eu dessein d'ouvrir dans le Bengale par l'Egypte & l'isthme de Suez, &c.

## F R A N C E.

*De Paris, le 13 frimaire.*

L'agiotage n'étant qu'un commerce usuraire qui offre ses secours ruineux aux gens dérangés, il est peu étonnant que ses agens se soient horriblement multipliés dans les besoins extrêmes d'une foule immense d'infortunés. On se rappelle le mot barbare d'un franc usurier qui se plaignoit de la petitesse de ses bénéfices: *enfin que faire, disoit-il, les tems ne seront peut-être pas toujours aussi durs; il y aura un peu plus de misere, et le commerce ira mieux.*

Les agioteurs n'ont peut-être pas tous prononcé ce mot; mais ils ont agi d'après lui comme de concert. Ce mot est peut-être la clef de la durée progressive de nos calamités, dont la violence & sur-tout l'anarchie ont été les moyens principaux.

La constitution d'un gouvernement stable pouvoit seule mettre un terme à tant de malheurs généraux & parti-

culiers, en faisant disparaître la lepre fatale de l'usure qui couvrait toute la république épuisée par cette plaie. Aussi a-t-on vu les agioteurs s'acharner à empêcher, par toutes sortes de moyens iniques, le retour à l'ordre & à la justice. Ils ont approfondi les cicatrices faites par eux-mêmes à la chose publique, & chaque classe de ces vampires a rejeté sur une autre classe les malheurs dont ils étoient tous ensemble & de concert les perfides agens.

Les usuriers d'industrie, qui habitent les villes, ont accusé les usuriers d'agriculture de les avoir forcés, par la cherté des productions territoriales, à renchérir outre mesure les productions de l'industrie; & ces reproches mutuels ont envenimé des haines qu'il est tems d'éteindre, sur-tout pour ceux qui aiment sincèrement la tranquillité publique.

Il s'agit donc aujourd'hui de porter un remède efficace à ce désordre. Le comité des finances examine & discute sans interruption un plan général de finances. Celui présenté par le député Lafond-Ladebat a obtenu, dans la séance d'hier, une grande prépondérance; mais la malveillance a saisi avec empressement une phrase d'une proposition faite par un député isolément, pour la tortionner & pour faire élever le prix du louis jusqu'à 3900 liv.; & les marchands de toute espèce de denrées ont profité de ce fait unique pour les élever aussi de prix.

Pendant que l'anarchie vouloit tout faire ou plutôt tout défaire, les associations de commerce & de banque furent détruites. Le gouvernement, plus sage & plus éclairé, vient de les autoriser de nouveau, & on parle sur-tout du rétablissement de la caisse d'escompte, qui va faire paraître le prospectus de ses opérations. On a raison de croire qu'une telle association, dont les membres seront choisis & connus, contribuera à faire renaitre l'ordre & la confiance, en ne laissant plus le crédit public à la merci de mains isolées qui le tuent en paroissant le soutenir. Il est question aussi d'établir d'autres banques propres à remplir le même objet.

Une société de neuf personnes s'occupe dans ce moment à recueillir les souvenirs de la révolution. Voici un extrait de ces souvenirs aussi utiles qu'intéressants.

« On se souvient que Brissot & Condorcet ont dit & publié que la paix étoit une calamité publique, & cette pensée fut répétée par tous les échos des tribunes, par tous les gendarmes de sections, par tous les perroquets des rues, par tous les histrions de la révolution. Cette pensée devint tellement à la mode, qu'on en fit un dogme sacré auquel on nous forçoit d'applaudir, ne pouvant nous forcer d'y croire ».

« On se souvient qu'Hébert, Chabot & Lacroix ont dit & publié que la France pouvoit se passer de tous les autres peuples; que nous avions abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie; que tout le monde avoit besoin de nous, & que nous n'avions besoin de personne... »

Les Parisiens ont cru Hébert, Chabot & Lacroix, & dans l'enthousiasme de leur nouvel état, ils se mirent à déclamer contre tous les peuples de l'Europe, qui n'avoient pas, comme eux, de belles statues de la liberté, de gros tambours & de petits assignats.

Les assignats, les tambours & les statues n'ont pas fait venir un épi de blé dans leur enceinte. La soude qui nous venoit d'Espagne, les suifs qui nous venoient du Nord, les soies & le riz qu'on nous envoyoit d'Italie,

le café & le sucre qui nous arrivoient d'outre-mer, rien de tout cela n'est plus arrivé. . . . & l'enthousiasme s'est refroidi, & les regrets sont venus. . . . &c.

« On se souvient qu'on ne pensoit pas plus à la république lorsque la révolution commença, qu'on ne songeoit à la révolution au commencement du siècle. » Robespierre disoit plaisamment à ce sujet que la république s'étoit glissée *incognito* à travers tous les partis; mais il répétoit avec orgueil que lui seul étoit républicain en 1789. Cela peut très-bien être; mais on se souvient aussi que ce même Robespierre fit, en 1792, un journal qui plaidoit en faveur de la monarchie.

« On se souvient que, comme Robespierre, une infinité de patriotes *datés* ont cru prouver leur civisme par un attachement sans bornes & périodique à chaque parti dominant ».

Mais on se souvient aussi qu'aujourd'hui la grande majorité des Français s'étant déclarée pour la constitution actuelle, il seroit juste & raisonnable que ces mêmes patriotes ne balançassent plus à s'attacher à cette forme de gouvernement.

#### Note des rédacteurs.

Rien n'est plus intéressant dans le moment où nous sommes qu'un bon plan pour mettre de l'ordre dans nos finances; le salut de la république y est attaché. Il est donc bien important de ne pas échoquer dans celui qu'on adoptera. Le seul moyen d'éviter de dangereuses méprises, c'est de recueillir de par-tout les idées qui peuvent jeter quelques lumières sur les questions qui sont à l'ordre du jour. Ce soin est, sur-tout, l'office des journaux, qui, par là, serviront la chose publique plus efficacement & plus noblement qu'en recueillant des personnalités, en servant les factions, & en irritant les animosités de parti, quand il faudroit s'efforcer de rapprocher tous les esprits.

En lisant la lettre suivante qui nous a été adressée par un anonyme, on désirera peut-être que l'auteur n'eût pas mêlé une teinte de plaisanterie sur un sujet qui mérite une si sérieuse attention; mais il est clair que l'auteur n'a eu pour but, dans la forme qu'il a prise, que d'exciter davantage l'attention du lecteur & de rendre ses idées plus faciles à saisir. C'est ce qu'on verra sur-tout dans la seconde lettre que nous venons de recevoir, & où l'auteur entre plus avant dans le sujet & présente avec la même familiarité des idées générales qui nous paroissent très-dignes d'être méditées.

#### Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

A Magny, le 8 brumaire, an IV.

CITOYEN,

J'habite un département de la république où l'on regorge d'assignats, & où peut-être on ne trouveroit plus un écu. Par quelle raison, me direz-vous? La voici: Tout le monde y lit les journaux; & depuis qu'un louis vaut plus de mille écus en assignats à la bourse de Paris, chacun a cru sa fortune faite en y portant le peu d'or & d'argent qui lui restoit. Les denrées ont doublé de prix; & comme malgré cela chacun s' imagine qu'il est plus riche que jamais, on paie gaiement un sac de blé 1500 livres de plus qu'on ne le payoit il y a deux mois. Mais aussi les assignats sont devenus le sujet de toutes les conversations, & tous nos groupes se réunissent chaque jour à l'heure de la poste pour se livrer à la discussion du nouveau

plan de finance. Je veux vous rendre compte de la moins frivole de ces discussions.

Pour le coup, disoit hier au soir notre plus profond calculateur (c'est notre ancien maître d'école), pour le coup nos législateurs sont trop généreux du bien d'autrui. J'ai eu ces jours passés la valeur de 150 louis en assignats pour un louis en or, & voilà qu'ils me promettent de me donner, pour la même somme en assignats, une valeur de cinq louis au lieu d'un. — Comment donc, a repris un vieux fermier, est-ce que les assignats ne sont pas des billets au porteur? est-ce qu'ils n'énoncent pas une somme? est-ce que le débiteur n'est pas bien solvable? est-ce que je ne payerois pas ric à ric un billet de j'arrais souscrit? Quand la nation a donné ses billets, a-t-elle le droit de dire qu'elle n'en veut payer que le trentième? Personne ne peut être juge dans sa propre cause. Si la nation peut se dégager ainsi, je peux en user de même avec mes créanciers, & je n'y manquerai pas; mes billets ne sont pas moulés comme les assignats; ils ne peuvent pas être meilleurs. J'en suis sûr, nos anciens ne voudront pas que la nation me fasse banqueroute des vingt-neuf trentièmes de ce qu'elle me doit. — Banqueroute! reprit le premier interlocuteur, banqueroute! où as-tu pris que c'est faire banqueroute que de payer cinq fois plus qu'on ne doit? Si tu as voulu ton bled à l'agent national 150 fois plus qu'il ne vaut, c'est que tu estimes le papier qu'il t'a donné 150 fois moins que l'argent; car, en argent, tu sais bien que le prix de ton bled n'a pas changé. Il seroit beau vraiment qu'on te rendit 150 boisseaux de bled pour un qu'on te doit. L'assignat n'est pas une pièce de métal; il vaut la denrée pour laquelle on le reçoit, & rien de plus. Ta ferme te rendoit il y a quatre ans, tous frais faits, 1000 livres de bénéfice; penses-tu avoir 150 mille livres de rente, parce qu'il te reste au bout de l'année quinze assignats de 10,000 livres? 1000 liv. en écus, voilà ton fait; si on te les donne en argent, ou en terres, ou en bon contrat, tu dois être content. — L'assentiment général fut en faveur du maître d'école contre le fermier, & celui-ci fut forcé de convenir qu'il auroit aussi bien fait de garder son louis que de le vendre.

La conversation, sans changer de nature, changea alors d'objet: qu'est-ce que l'assignat au pair, dit le fermier? Pardi, reprit le maître d'école, c'est 150 louis en papier pour un en or, comme nous les avons eus l'autre jour. Ainsi, on fera le prix de tout en numéraire, comme autrefois; & ensuite, on payera à son choix en argent ou en assignats. — C'est juste, dirent tous les assistans. — Mais, reprit le fermier, ce cours changera-t-il souvent? — Non, si l'on ne fait plus d'assignats, comme on le promet, & s'il y a en effet un gage bien clair, bien liquide, égal à la valeur du cours actuel. — J'entends; mais il faudra donc que je paie à mon propriétaire mille écus au cours. — Oui. — Et mes chevaux? — Aussi au cours. — C'est bien cher. — Pas plus que ce que tu vends. — Mais si le cours a changé? — Eh bien, il changera pour les recettes comme pour les dépenses. — Nous voilà comme avant les assignats. — A-peu-près, à la différence du gros bagage. — Mais, que veut-on dire, en disant, qu'on ne payera pas les rentes au cours? Dix pour un la première année, 30 pour un la seconde? Pourrois-je faire de même, recevoir 150 & ne payer d'abord que dix, ensuite trente? — Ah, reprit vivement le maître d'école, il est clair que c'est une faute d'impression; mais non, c'est bien comme cela, voilà encore la *Sentinelles*

qui le dit; & il est bien imprimé celui-là. — En ce cas les anciens ne le passeront pas, ou s'ils le passent, tant pis; car qui ne reçoit que 10 ou 30, ne peut payer 150. Si je dois à l'état 500 liv. d'impositions, & si en même-tems l'état me doit 500 liv. de rente, nous devons être quittes. Il seroit trop absurde, que pour la même somme, on ne reçut que 5000 liv., tandis qu'on seroit forcé d'en payer 75 mille; il ne peut pas y avoir deux poids & deux mesures: tout au cours, ou rien au cours, cela s'entend. Mais recevoir au cours & ne pas payer de même, c'est impossible.

La conversation en est restée là pour le premier jour; j'aurois voulu m'en mêler & donner des explications, & pour cela, j'ai besoin de votre secours. Nous autres bons gens, nous comprenons assez bien ce qui est clair, mais nous n'avons pas le talent de deviner. Je vous ferai part de nos autres discussions, si par hasard elles en valent la peine.

Il paroît que dans le conseil des cinq cents on s'échauffe sur la partie des finances beaucoup plus qu'il ne le faudroit pour la bien traiter.

Chacun à l'envi propose une taxe, sans trop s'embarasser s'il est possible de l'acquitter.

L'un voudroit que le droit d'enregistrement se perçût en numéraire, quoique alors, pour les ventes assujetties à un droit de deux pour cent, il fallut une somme plus forte que le prix total du fonds acquis; ainsi on devroit cent louis, qui coûtent aujourd'hui plus de trois cents mille livres en assignats, pour le droit de l'acquisition de quelques toises de terre, valent cent vingt mille liv.

Un autre fait reparoitre la contribution de guerre, que l'on croyoit rejetée du plan général, sans faire attention qu'ajoutée aux impositions telles qu'on veut les fixer, elle seroit impossible à lever.

Enfin, il a été résolu d'exiger les impôts au cours: or, en le supposant de cent vingt pour un, ce qui est aujourd'hui au-dessous de la différence de l'assignat à l'argent; il faudroit pour se libérer de trois cents millions (évaluation de 1790) porter au trésor public trente-six milliards, c'est-à-dire, plus qu'il n'y a & qu'il ne doit y avoir d'assignats.

Il seroit à désirer qu'on se préservât d'écarts aussi frappaux, qu'on ne dédaignât pas des calculs aussi faciles, qu'on ne perdît pas de vue que la fortune publique se compose des fortunes particulières, & que l'on comprît que le redevable paye d'autant moins qu'on le surcharge davantage.

*Au rédacteur, sur un article inséré dans la feuille de duodi 12 frimaire.*

Citoyen, le correspondant de Calais qui vous a mandé que les anglais avoient pris quatre commissaires de gouvernement français au moment de leur départ pour la Martinique, s'est trompé. Des quatre commissaires envoyés aux îles du Vent à deux époques différentes, depuis dix-huit mois, l'un est mort huit jours après son arrivée à la Guadeloupe, l'autre a repris Ste-Lucie sur les anglais & les deux derniers sont toujours à la Guadeloupe d'où ils ont écrit plusieurs fois au gouvernement.

Salut & fraternité.

Signé, J. B. THOUVENNS, dép. extr. de Ste-Lucie.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Suite de la séance du 12 frimaire.

Dumolard en combattant le projet de la commission a terminé par repousser, d'une manière éclatante, les partisans de ce système, qui a métamorphosé depuis quelques-uns tous les français en royalistes, & leurs assemblées politiques en réunions contre-révolutionnaires.

Audouin a semé les développemens de son opinion d'une foule de traits relatifs aux circonstances dans lesquelles la république s'est trouvée, à son état actuel, & aux dangers qui la menaceroient encore, si la ligne de démarcation long-temps établie entre les citoyens ne s'effaçoit enfin; si une réunion sincère aux principes constitutionnels n'assuroit pas au gouvernement une marche sans entrave & une stabilité que l'exécution seule des loix peut garantir.

La question a été ajournée.

Divers messages du directoire ont été lus, l'un d'eux appelle l'attention du conseil sur l'état de détresse de la marine: on ne peut plus le dissimuler, est-il dit dans le message, & nos ennemis le connaissent aussi bien que nous. Le mémoire du directoire relatif à la marine sera imprimé & distribué.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen TRONCHET.

Séance du 12 frimaire.

Le conseil approuve une révolution qui suspend, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le remboursement des capitaux de rentes.

L'ordre du jour appelloit le rapport de la commission des finances. Lebrun, rapporteur, avoit déjà prononcé quelques phrases lorsque Roger-Ducos demande qu'on se forme en comité secret.

Le rapporteur répond que la commission n'auroit pas hasardé un rapport public s'il devoit inquiéter les amis de la liberté.

Il continue: il annonce que la commission n'a pas cru qu'on pût séparer les différentes résolutions du conseil des cinq cents sur les finances.

La commission s'est assurée par des vérifications exactes que la trésorerie n'auroit, avec ce qui reste à mettre en circulation, des 30 milliards proposés par le conseil des cinq cents, pour être en circulation au 30 nivôse, que la somme rigoureusement suffisante pour les dépenses publiques très-severement calculées jusqu'à cette époque. Mais une sage administration veut qu'il y ait toujours dans le trésor public un fond libre pour pourvoir aux dépenses impévues. Ainsi l'a voulu l'économiste Sully, ainsi l'a enseigné le grand Colbert.

Si le service public n'est pas assuré pour le lendemain du 30 nivôse, il est impossible de fixer à cette époque la destruction des planches servant à la fabrication des assignats.

On veut prendre, à partir de ce jour 30 nivôse, les dépenses ordinaires sur les contributions publiques; mais les contributions ne rentrent pas toujours & sur-tout toujours exactement.

On espère faire face aux dépenses extraordinaires par la

reentrée des assignats; mais l'émission ne peut décroître, d'une manière bien sensible, avant trois mois, & c'est cependant dans cinq décades qu'on espère en user pour les dépenses extraordinaires. On parle de promesses de cédules; mais ces promesses ne sont pas des cédules: le possesseur n'y voit point l'immeuble qui sert d'hypothèque à la valeur dont il est propriétaire. Il y a donc incertitude dans les ressources indiquées, & cela ne permet pas de les adopter pour une époque si rapprochée.

Une convention tacite entre tous les citoyens, entre les citoyens & la république, a succivement réduit les assignats dans les différentes mains où ils ont passé. Le conseil des cinq cents voudroit que 30 milliards en assignats représentassent un milliard en numéraire; mais ils sont tellement dépréciés, que dans les transactions des citoyens, ils ne représentent que trois ou quatre cents millions. Cette somme n'est pas suffisante pour les besoins de la circulation; car avant la révolution, il y avoit en circulation deux milliards de numéraire. Si le numéraire manque pour la circulation, les impositions ne peuvent plus être payées, les transactions sont entravées, ou, pour mieux dire, empêchées tout-à-fait.

Si l'on exigeoit la contribution sur le pied de 1790, on mettroit les contribuables dans l'impossibilité de la payer. On peut se convaincre par la comparaison des prix actuels, eu égard à la valeur de l'or, au prix de 1790, que toutes les denrées sont diminuées, & que la dépréciation du signe seul est augmenté. Si le propriétaire ne retire pas de ses denrées le prix de 1790, on ne peut point exiger de lui les contributions sur le pied de cette année.

On propose de vendre le mobilier national; mais il seroit plus utilement vendu si toutes les denrées pouvoient être admises à cet échange.

Le rapporteur conclut au rejet des résolutions, en laissant à Lafond-Ladebat le soin de développer un moyen que la commission a regardé comme très-propre à faire rentrer les assignats.

Lafond commence en disant, que la commission ne s'est décidée pour les idées qu'il va développer, qu'après avoir compté sur la stabilité du gouvernement & la réunion des bons citoyens. Si de nouvelles convulsions menacent la liberté & la tranquillité publiques, tous les plans de finances deviennent inutiles. Dès l'instant qu'on a émis un seul assignat au-delà de la valeur réelle des biens nationaux, on a rompu la barrière de l'ordre public. Ce n'est donc pas le corps législatif qui manque à la foi publique en fixant aujourd'hui la valeur des assignats.

( La suite à demain. )

N. B. Dans la séance d'aujourd'hui 13 frimaire, le conseil des cinq cents, après avoir entendu plusieurs orateurs, a de nouveau ajourné la question sur les projets de résolution présentés par Treilhard.

Le conseil des anciens a approuvé la résolution prise par celui des cinq cents pour fixer dans quelle proportion on payera en assignats l'équivalent de la contribution en nature.

Bourse du 13 frimaire.

Inscriptions . . . . .	230-235-240.
Louis. . . . .	4100-25-100-80-50-4000
	3950-4000-100-3980.